

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

REPUBLIQUE DU BENIN

00229 23 61 13 13

Parakou, le 06 01 2020

02 BP 1324 Parakou

Tél: 00229 23 61 19 00

ETAT-MAJOR GENERAL

DIRECTION DU SERVICE DE SANTE DES ARMEES

HOPITAL D'INSTRUCTION DES ARMEES-CENTRE

HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE PARAKOU

PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS

(Secrétariat Permanent des Marchés Publics)

N°20-W/ HIA-CHU-PKOU/ PRMP/ SPMP

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

CONSTITUTION DU REPERTOIRE DES ENTREPRENEURS-FOURNISSEURS ET PRESTATAIRES DE SERVICES AGREES POUR L'ANNEE 2020.

Dans le cadre de l'actualisation du répertoire des entrepreneurs, fournisseurs et prestataires de services de l'Hôpital d'Instruction des Armées-Centre Hospitalier Universitaire de Parakou pour le compte de l'année 2020, la Personne Responsable des Marchés Publics invite les potentiels entrepreneurs, fournisseurs et prestataires de services (personnes physiques ou morales) à déposer au Secrétariat Permanent des Marchés Publics, leur dossier de demande d'agrément comprenant les pièces suivantes :

- Une lettre de demande d'agrément adressée à la Personne Responsable des Marchés Publics de l'HIA-CHU PARAKOU précisant le (s) domaine (s) concerné (s);
- 2. Une copie recto verso légalisée du registre du commerce ;
- 3. Le numéro d'Identifiant Fiscal Unique ;
- 4. Une copie légalisée des statuts (pour les SARL et SA) ;
- 5. Une copie légalisée de l'autorisation de vente pour les activités qui nécessitent une telle autorisation ;
- 6. Les preuves d'exercice dans le domaine de prédilection du postulant (NB : Les entreprises naissantes sont exonérées des pièces du point 6)

Les domaines concernés sont :

- 1) Vente des produits pharmaceutiques et médicaments ;
- 2) Vente de consommables médicaux ;
- 3) Vente de réactifs de laboratoire ;
- 4) Service d'architecture, d'Ingénierie-Conseils ;
- 5) Travaux de BTP ;

- 6) Vente de produits d'entretien ;
- 7) Vente de matériels électroniques de bureau (climatiseurs, réfrigérateurs...)
- 8) Vente des imprimés administratifs et emballages perdus ;
- 9) Vente des matériels et consommables informatiques ;
- 10) Service de maintenance et réparation des équipements médicotechniques ;
- 11) Service de maintenance et réparation des groupes électrogènes ;
- 12) Service d'entretien des installations électriques ;
- 13) Vente des mobiliers de bureau ;
- 14) Service de vitrerie;
- 15) Service de plomberie;
- 16) Service de peinture ;
- 17) Vente de matériels et équipements médicaux ;
- 18) Vente de fournitures de bureau ;
- 19) Service de couture ;
- 20) Service de maintenance et réparation des matériels de froid ;
- 21) Maintenance et réparation des matériels roulants
- 22) Vente des matériels médico-techniques fongibles.
- 23) Maintenance et réparation des matériels informatiques
- 24) Service d'entretien des locaux, espaces verts et cours communes

NB

- 1. Le dossier de demande d'agrément doit être mis dans une enveloppe grand format sous pli fermé, cachetée et doit porter de façon très apparente et lisible le nom et l'adresse de l'entrepreneur, du fournisseur ou du prestataire.
- 2. Les dossiers sont reçus tous les jours ouvrables de 08 heures à 17 heures du <u>Mercredi 08 au Lundi 20 janvier 2020</u> au Secrétariat Permanent des Marchés Publics, bureau A2-25 du bloc administratif de l'HIA-CHU de Parakou.

La Personne Responsable des Marchés Publics,

M. Hermann Mahoudo HOUSSOU

mm more